

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 mai 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michèle EMERY - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Céline FILIPPI représentée par Catherine PILA - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Patrick PAPPALARDO représenté par Richard FINDYKIAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

■ Opération Grand Centre Ville - Requalification du centre-ville de Marseille - Approbation du bilan de la concertation publique pour le Quartier Noailles et l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle à Marseille 1er arrondissement

Avis du Conseil de Territoire
DUFSV 18/16348/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi par avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la métropole.

A défaut d'avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

La délibération « Opération Grand Centre Ville - Requalification du centre-ville de Marseille - Approbation du bilan de la concertation publique pour le Quartier Noailles et l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle à Marseille 1^{er} arrondissement » satisfait les conditions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.

Par délibérations conjointes les 9 février 2009 et le 19 février 2009, la ville de Marseille et l'EPCI Marseille Provence Métropole ont approuvé un engagement renforcé pour le centre-ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité.

Depuis le 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence est concédante de l'opération « Grand Centre Ville » mise en place dans ce cadre pour intervenir en faveur du renouvellement urbain de 35 pôles de projets, dont 25 pôles prioritaires, avec pour objectifs :

- la production de logements nouveaux ou restructurés à remettre sur le marché locatif et d'accession à la propriété,
- la production de locaux d'activité et d'équipements,
- l'amélioration d'immeubles et de logements privés par un système incitatif d'aides aux propriétaires,
- la création de voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation du foncier recyclable et à l'embellissement des espaces publics existant pour stimuler l'investissement en renouvelant l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique des quartiers centraux.

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

L'opération s'inscrit dans un périmètre de cohérence de 1 000 hectares au sein duquel doit être assurée une coordination avec les opérations sur les grandes infrastructures, telles la piétonisation du Vieux-Port et le plan-guide des espaces publics liés, les projets de rénovation urbaine du Centre Nord et de Saint-Mauront contractualisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) aujourd'hui classées en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), ainsi que les opérations pilotées par l'établissement public Euroméditerranée.

Cette opération d'aménagement est concédée à la société publique locale d'aménagement Soléam par convention n°T1600914CO (ex-n°11-0136).

Le mode opératoire de l'opération « Grand Centre-Ville » prévoit des concertations spécifiques par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.

Cinq pôles opérationnels du quartier Noailles (Noailles-Capucins, Bedarrides, Saint-Louis Delacroix, Arc-Palud et Ventre-Lieutaud) ont fait l'objet d'une étude urbaine qui a permis de déterminer des axes d'intervention possibles en associant usagers, commerçants, résidents, riverains et associations à travers deux forums ouverts et des balades urbaines en lien avec les services techniques compétents. Ces orientations d'intervention en matière de requalification des espaces publics, circulation et stationnement, gestion urbaine de proximité ou encore stratégie d'intervention sur le bâti, doivent faire l'objet d'une restitution.

Parallèlement, un programme et une faisabilité ont été élaborés en vue de la création d'un équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle pour répondre à un besoin avéré sur le quartier.

Ces projets intéressants le quartier Noailles étant prêts pour être soumis à concertation publique, le Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé par délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n° URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017 les modalités de concertation publique pour :

- le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles
- la restitution sur le quartier Noailles (pôles Noailles-Capucins, Bedarrides, Saint-Louis Delacroix, Arc-Palud et Ventre-Lieutaud) des orientations de l'étude urbaine en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions et matière d'habitat et de logements.

Sur la base de ces délibérations, des mesures de publicité ont annoncé aux administrés l'objet, les lieux, dates et modalités du déroulement de cette concertation. En plus des mesures de publicité légales, un courrier d'information a également été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier.

Une réunion publique de lancement de la concertation s'est tenue le 24 janvier 2018 au théâtre Mazenod (88, rue d'Aubagne - 13001), en présence des élus. La concertation s'est déroulée du 22 janvier au 23 février 2018 inclus, sous la forme d'une exposition publique dans les locaux de la Ville 40, rue Fauchier (13002), avec mise à disposition d'un registre permettant au public de consigner remarques, questions et observations. Pendant ce mois de concertation, dix permanences techniques, organisées les mardis matin et jeudis après-midi, ont permis d'apporter des explications sur les projets et de répondre aux questions des visiteurs.

Ces permanences ont permis d'accueillir au total treize personnes. Le registre a permis de consigner vingt-six contributions écrites ; cinq contributions formalisées par le milieu associatif y ont été annexées, soit un total de trente et une contributions.

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Suite à la demande du Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements d'organiser la concertation au plus près Noailles, un deuxième jeu de panneaux a été installé dans le hall des locaux de la Soléam, 49 La Canebière – 13001, à proximité immédiate du quartier, et un troisième jeu remis Conseil Citoyen qui a organisé quatre après-midis d'exposition dans différents lieux afin de recueillir les contributions habitantes sur les projets. Le 23 février, à l'issue de ces quatre après-midis de présence sur le quartier, un membre du Conseil Citoyen est venu directement porter au registre de concertation, consigné rue Fauchier, les dix-huit contributions habitantes recueillies ainsi qu'une contribution de cinq pages rédigée au nom du Conseil Citoyen.

Aujourd'hui, conformément aux articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, il est proposé d'approuver le bilan de cette concertation publique qui met particulièrement en avant l'attente des habitants et usagers sur les points suivants :

- l'espace public : les contributions font état du déficit de lieux de rencontre et de rassemblement pour les habitants et usagers du quartier, de l'importance d'encourager les initiatives de végétalisation et de la nécessité d'un contrôle plus efficace de la qualité des aménagements réalisés.

- la circulation / le stationnement : le projet de piétonisation est accueilli favorablement. Si certaines contributions expriment le souhait d'une plus grande ambition et la crainte d'un retard dans sa mise en œuvre, d'autres font état de la nécessité d'une politique volontariste en vue d'accompagner la disparition progressive de la voiture dans le centre ancien. Les problématiques de respect des règles de stationnement et de circulation sont évoquées notamment au regard de leurs conséquences sur la sécurité des piétons et des cycles.

- la gestion urbaine de proximité (gestion des déchets, organisation des livraisons) : après le constat d'une amélioration récente de la propreté du quartier, les contributions font ressortir la nécessité de conduire une réflexion poussée sur les équipements de collecte et sur la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de réduction et de valorisation des déchets. Concernant l'organisation des livraisons, l'importance d'associer les acteurs concernés et de mettre en place des expérimentations est soulignée.

- l'habitat : plusieurs contributions insistent sur l'urgence de traiter le mal-logement et la nécessité d'engager rapidement des démarches en faveur de la rénovation du bâti dégradé. La mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de production de logements sociaux sur le quartier est attendue.

- le commerce / l'attractivité : si les participants font état de la perte d'attractivité du quartier et de la vacance de certains commerces, ils insistent toutefois sur la richesse de sa diversité commerciale et la nécessité de maintenir le commerce existant qui permet de répondre aux besoins des habitants. Certains posent la question du contrôle des occupations commerciales et de la politique municipale en matière de soutien du commerce traditionnel.

- les équipements publics : les contributions évoquent les besoins d'écoles maternelle et élémentaire, de crèches et d'équipements ludiques et sportifs pour la jeunesse ainsi que de lieux de rencontre pour les habitants du quartier.

- l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles : plusieurs contributions écrites expriment les inquiétudes des riverains au regard du projet du Domaine Ventre et de son potentiel impact sur la tranquillité résidentielle du lieu. L'association des acteurs locaux à la définition du projet social du futur équipement est attendue, notamment afin de ne pas concurrencer les structures déjà en place.

- la communication et la concertation sur les projets : des craintes ont été exprimées quant à la finalité des opérations prévues, notamment vis-à-vis des habitants du quartier. Des participants expriment leur impatience au regard des études restant à conduire et de l'échéance annoncée des premières réalisations, en insistant sur l'urgence de la problématique de mal-logement. Globalement, les contributions font ressortir la nécessité d'associer plus en amont les habitants à la définition des projets et d'améliorer leur communication notamment avec la mise en place d'outils pour permettre des échanges plus réguliers avec les porteurs de projet.

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Des réponses ont été apportées en séance publique par les élus et les techniciens sur l'extension de la piétonisation en centre-ville et le plan de mobilité, sur l'attractivité et la fonction commerciale du quartier, notamment avec le retour du marché après requalification de la place des Capucins, sur les conditions complexes et coûteuses qui ralentissent l'action publique en matière de lutte contre l'habitat dégradé et en matière de maîtrise foncière nécessaire pour produire des équipements ou du logement à prix maîtrisé dans un quartier dense et historique. Ces réponses sont synthétisées dans le bilan de concertation joint en annexe.

L'ensemble des observations formulées est annexé au bilan.

Si les participants et contributeurs accueillent plutôt favorablement les orientations d'intervention sur le quartier Noailles et le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle, ils appellent toutefois de leurs vœux :

- une meilleure concertation des habitants et usagers tout au long de la mise en œuvre des projets publics programmés ;
- plus d'ambition et d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques (lutte contre l'habitat indigne, production de logements sociaux, projet de piétonisation...);
- pour le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle, l'association des acteurs de terrain à la définition du projet social du futur équipement et la mise en place d'un groupe de travail associant services techniques et riverains pour le site Domaine Ventre.

Ces attentes seront examinées en coordination avec les différents services compétents pour pouvoir y donner suite. Les contributions écrites des associations feront l'objet de réponses formalisées ou de temps d'échanges. Le Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements sera le relai des échanges à venir.

Le bilan de la concertation sera mis en ligne sur le site internet de la Soléam, concessionnaire de l'opération « Grand Centre Ville ».

Les évolutions relatives à l'avancée des études et des projets seront publiées régulièrement sur le site internet de la Soléam et des collectivités concernées et pourront donner lieu à l'organisation d'autres rendez-vous avec les habitants, associations locales et autres personnes concernées dans le cadre de temps de concertation complémentaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

- Le projet de délibération portant sur « Opération Grand Centre Ville - Requalification du centre-ville de Marseille - Approbation du bilan de la concertation publique pour le Quartier Noailles et l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle à Marseille 1^{er} arrondissement ».

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération relative à « Opération Grand Centre Ville - Requalification du centre-ville de Marseille - Approbation du bilan de la concertation publique pour le Quartier Noailles et l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle à Marseille 1^{er} arrondissement » ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur « Opération Grand Centre Ville - Requalification du centre-ville de Marseille - Approbation du bilan de la concertation publique pour le Quartier Noailles et l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle à Marseille 1^{er} arrondissement ».

Adoptée à l'unanimité,
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC